

L'an **deux mille vingt-trois**, le lundi 6 février, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 31 janvier 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 31 janvier 2023.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÉTRE, Valérie DESQUESNE, Marie-Danielle DUPONT, Jean ELISABETH, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Najat LEMERAY, Nathalie LENEVEU, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, David OLIVIER, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

Ont donné pouvoir :

Florence DUQUESNE à Brigitte LAIR
Patrick FENOUIL à Pascal DALIGAULT
Nadine LECHATELLIER à Benoît BALAIS

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20230206-23_05264-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

Absents excusés : /

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 3-3
- en exercice : 29	- pour : 28	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 26	- contre : 0	
- votants : 28	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 12 décembre 2022 a été adopté à l'unanimité		

DÉL.2023-022 - Signature d'un bail rural pour la parcelle ZI 0024 (commune déléguée de Proussy)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.411-1 à L.411-78 et D410-1 à R411-27 ;
Considérant que la Ville est propriétaire de la parcelle cadastrée n°ZI0024, d'une superficie totale de 5 760 m², située au lieu-dit Le Londel et louée sans bail écrit depuis de nombreuses années, au profit de Monsieur Sylvain OLIVIER,

Considérant que Monsieur David OLIVIER n'a pas pris part au vote,

Il est proposé de régulariser par un bail rural écrit la location de cette parcelle à Monsieur OLIVIER au loyer annuel de 80 € pour une période de 9 ans,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer un bail rural au profit de Monsieur OLIVIER, les frais étant à la charge du preneur,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 6 février 2023

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

